

## Réunion du 06 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. AMPRINO Richard**, Premier Adjoint.

### ORDRE DU JOUR

#### FINANCES –ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Complément subventions associations 2019,
- Subvention 2019 Téléthon,
- Participation financière pour les enfants et ados jusqu'à 18 ans ayant une activité extrascolaire,
- Récompenses aux examens 2019,
- Décisions modificatives : Budget communal (201), budget Boulangerie (267), budget Commerce Multiservices (206),
- Examen de la demande de renouvellement mise à disposition Local Multiservices.

#### EDUCATION- PETITE ENFANCE :

- Renouvellement de la convention Côté Cour saison 2019/2020.

En mairie, le 29 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. AMPRINO Richard**, Premier Adjoint.

**Présents** : Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. MM. AMPRINO Richard. BOUCHARD Laurent. BOUCHER Eric. DUCREUX Philippe. GERRIET Grégory. MARESCHAL Christophe. SUDEIX Franck.

**Absents excusés** : MM. BOUCHARD Jean-Louis (procuration à M. BOUCHARD Laurent). MARY Georges (procuration à M. BOUCHER Eric). VOISIN Jean-Marc (procuration à Mme LEPETZ Joëlle).

**Secrétaire de séance** : Mme LEPETZ Joëlle.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

**01/ Complément des subventions aux associations pour 2019**  
**DE-01-06-12-19**

- ATTRIBUE, à l'unanimité,

- Un complément de subventions aux associations suivantes, pour la période du septembre à décembre 2019 (soit 4/12 de la subvention 2018/2019).

À savoir :

▪ Société de chasse d'Abergement la Ronce	270 €
▪ Foyer Rural d'ABERGEMENT LA RONCE	1 340 €
▪ Association « De Fil en Aiguilles »	120 €
▪ Association « Le Resto Chats »	170 €
▪ Foyer socio-éducatif du collège de Damparis	140 €
▪ Association sportive du collège de Damparis	100 €
▪ Jura Stad' Football Club	1 670 €
▪ Grand Dole Rugby	1 170 €
▪ Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint-Aubin	500 €
▪ Association vétérans Abergement la Ronce	140 €

- Une subvention à la Coopérative scolaire d'Abergement la Ronce dans sa totalité.

▪ Coopérative scolaire d'Abergement la Ronce :	
45 € par élève inscrit à la rentrée de septembre 2019	
soit pour un effectif de 82 élèves	3 690 €

- Une subvention à la Pétanque Abergeoise pour aide à la création.

▪ Pétanque Abergeoise	1 000 €
-----------------------	---------

- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **02/ Subvention 2019 pour le Téléthon**

**DE-02-06-12-19**

- ATTRIBUE, à l'unanimité, une subvention pour l'organisation du téléthon 2019 pour un montant de 500.00 € correspondant aux kilomètres parcourus par les enfants de l'école d'ABERGEMENT LA RONCE.
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **03/ Participation financière de la commune pour les enfants et les adolescents (jusqu'à 18 ans) ayant une activité extrascolaire 2019/2020**

**DE-03-06-12-19**

- RECONDUIT, à l'unanimité, le versement d'une participation pour les enfants et les adolescents (jusqu'à 18 ans dans l'année scolaire) ayant une activité extrascolaire pour l'année scolaire 2019/2020.

Le montant de cette participation sera égale au montant restant à la charge des parents, sans toutefois excéder 55 euros.

Cette participation sera versée au vu d'un justificatif et une seule fois dans l'année. Aucune rétroactivité ne sera admise.

- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 67.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**04/ Récompenses aux examens jusqu'au baccalauréat**  
**DE-04-06-12-19**

- RÉCOMPENSE, à l'unanimité, comme chaque année, les élèves de la commune reçus aux examens jusqu'au baccalauréat, passés au cours de l'année 2019. À savoir :
  - Entrée en 6<sup>ème</sup> des élèves scolarisés à l'école d'ABERGEMENT LA RONCE (liste fournie par Mme Valérie SOVANT, Directrice de l'école) : 30 euros
  - Brevet des collèges : 40 euros
  - Certificat de formation générale : 40 euros
  - C.A.P. : 40 euros
  - B.E.P. : 55 euros
  - Brevet professionnel : 55 euros
  - Certificat de fin d'études professionnelles secondaires : 55 euros
  - Baccalauréat : 80 euros

Les lauréats sont tenus d'effectuer la démarche auprès du secrétariat de la mairie en fournissant un justificatif des résultats (diplôme) ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

Il est précisé que dans le cas où un élève serait reçu à plusieurs examens au cours de la même année, par exemple C.A.P. et B.E.P., la récompense serait la réussite à l'examen le plus difficile et qu'aucune rétroactivité ne sera admise.

- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**05/ Décisions modificatives du Budget Principal (201)**  
**DE-05-06-12-19**

- APPROUVE les ajustements de crédits apportés sur le budget 2019 tels que présentés ci-dessous pour le Budget Principal (201).

**BUDGET PRINCIPAL (201) APRES DM**

**FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	CRC	DM	CRC + DM	Chapitre	CRC	DM	CRC + DM
011	410 211,00	19 555,00	429 766,00	013	11 100,00		11 100,00
012	405 590,00		405 590,00	70	19 255,00		19 255,00
014	94 000,00	92 178,00	186 178,00	73	1 185 490,00		1 185 490,00
65	114 270,00	18 740,00	133 010,00	74	6 400,00		6 400,00
66	200		200	75	130 700,00		130 700,00
67	11 700,00		11 700,00	77	5 900,00		5 900,00
042	29 200,00		29 200,00	002	3 402 851,00		3 402 851,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 065 171,00</b>	<b>130 473,00</b>	<b>1 195 644,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 761 696,00</b>		<b>4 761 696,00</b>

## INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
CH	CRC	DM	CRC + DM	CH	CRC	DM	CRC + DM
op 101	70 104,00		70 104,00	013	18 945,00		18 945,00
op 102	37 008,00	2 600,00	39 608,00	1068	385 888,20		385 888,20
op 103	37 008,00	2 600,00	39 608,00	40	29 200,00		29 200,00
op 104							
op 105	38 666,00		38 666,00				
op 106							
op 107							
op 108	2 213,00	1 900,00	4 113,00				
op 109							
op 110	23 640,00		23 640,00				
op 111							
op 112	3 202,00	620	3 822,00				
<b>Total opérations</b>	<b>211 841,00</b>	<b>7 720,00</b>	<b>219 561,00</b>				
16	1 310,00		1 310,00				
40							
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>213 151,00</b>	<b>7 720,00</b>	<b>220 871,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>434 033,20</b>		<b>434 033,20</b>

### **06/ Décisions modificatives du Budget Boulangerie (267)**

**DE-06-06-12-19**

- APPROUVE les ajustements de crédits apportés sur le budget 2019 tels que présentés ci-dessous pour le Budget Boulangerie (267).

### **BUDGET BOULANGERIE (267) APRES DM**

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	CRC	DM	CRC + DM	Chapitre	CRC	DM	CRC + DM
011	3 758,00	2 180,00	5 938,00	74		2 180,00	2 180,00
002	18 726,00		18 726,00	75	22 484,00		22 484,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>22 484,00</b>	<b>1 180,00</b>	<b>24 664,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>22 484,00</b>	<b>2 180,00</b>	<b>24 664,00</b>

### **07/ Décisions modificatives du Budget Commerce Multiservices (206)**

**DE-07-06-12-19**

- APPROUVE les ajustements de crédits apportés sur le budget 2019 tels que présentés ci-dessous pour le Budget Commerce Multiservices (206)

## BUDGET COMMERCE MULTISERVICES (206) APRES DM

### FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	CRC	DM	CRC + DM	Chapitre	CRC	DM	CRC + DM
011	1 450,00	1 100,00	2 550,00	70		50,00	50,00
002	2 567,00		2 567,00	74		1 050,00	1 050,00
				75	4 017,00		4 017,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 017,00</b>	<b>1 100,00</b>	<b>5 117,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 017,00</b>	<b>1 100,00</b>	<b>5 117,00</b>

#### **08/ Examen de la demande de renouvellement de la convention de mise à disposition Local Multiservices DE-08-06-12-19**

- PROLONGE, à l'unanimité, la mise à disposition du Local Multiservices à Mesdames DOS SANTOS CAMPOS Laetitia et FERRUT Virginie pour une durée de six mois, soit jusqu'au 31 mai 2020.
- SUPPRIME le paragraphe des charges locatives dans l'article 2 de ladite convention.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

#### **09/ Renouvellement de la convention Côté Cour saison 2019/2020 DE-09-06-12-19**

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette convention.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020, chapitre 65.

Séance levée à 21 h 10



Le Président de séance

Richard AMPRINO  
Qui a refusé de signer